

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° MFPT/02 /F/2020-2021 POUR
LA FOURNITURE D'ORDINATEURS DE BUREAU

LE MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Date de publication : 11 / 11 / 2020

Date d'ouverture des offres : 11 / 12 / 2020

Objet

1. Le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, « L'Acheteur », invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les opérateurs économiques intéressés à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la fourniture d'ordinateurs de bureau.

Financement du marché

2. Le marché sera financé sur le Budget Général de l'Etat, exercice 2020-2021.

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi du 29 janvier 2018.
4. Ce marché est constitué d'un seul lot.

La fourniture d'ordinateurs de bureau sera livrée à l'autorité contractante en fonction des besoins listés. Le délai de livraison de la première tranche est d'un mois à partir de la date de la notification du marché.

Conditions de participation

5. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.
6. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

7. Le Dossier d'appel d'offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 8h00 à 15h30 au Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, Ex-building des Finances, bureau no204. Cependant, en vertu du Code des Marchés Publics du Burundi révisé (art. 127), l'achat du DAO est une condition indispensable pour la participation au marché.

Les candidats intéressés pourront obtenir un jeu complet des documents d'appel d'offres rédigés en français en version papier auprès du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, moyennant le paiement de cinquante mille (50 000) francs burundais sur le compte de transit des Recettes Non Fiscales N° 1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR.

8. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

Tél. (257) 22 217846

en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 13.

Présentation de l'offre

9. L'appel d'offres est en un seul lot, unique et indivisible. Les soumissionnaires doivent soumettre leurs offres pour un lot complet.

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un **cinq cent mille de francs burundais (500.000FBU)**.

11. Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

12. Les offres doivent être soumises à l'adresse ci-dessous :

Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi.
Tél. (257) 22 223514

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Validité des offres

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **11.12.2020** à **9heures 00 minutes, heure locale**.

15. Toute offre reçue après la date et heure limites ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

16. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants à l'adresse mentionnée ci-après le **11.12.2020** à 10heure 00' dans la Salle de réunion du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, ancien Building des finances, 2ème étage N° 222. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres .Il dresse un rapport sur le déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres. Le procès-verbal d'ouverture des offres accompagné d'une liste de présence dûment signée par tous les soumissionnaires présents est transmis à la DNCMP.

LA MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Domine BANYANKIMBONA